

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2015

Date de convocation : 20 janvier 2015

L'AN deux mil quinze, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE,
Mmes Marie Noëlle AROTCE, Patricia TICOULET, Elisabeth GOYTINO, Agnès BORDENAVE, Cécile CADENNE, Karine PIHAN, Carole GOBBI, Claudine BISCAY.
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DIHARCE, Michel DUTREUILH, Jean Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Daniel LEIBAR, Charles MASSONDO, Olivier DARRIEUX-JUSON, Stéphane IROLA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Agnès BORDENAVE a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 novembre 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2014.

Les questions n° 9 et 10 du compte rendu sont ainsi modifiées :

N° 9 : L'association des parents d'élèves du Collège Elhuyar d'Hasparren sollicite une participation financière de la commune pour aider à financer les sorties culturelles et sportives. Un élève de Saint-Palais est scolarisé dans cet établissement.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, émet un avis défavorable au versement de la subvention (une voix pour l'attribution de l'aide et une abstention).

N° 10 : Le Lycée Bernat Etxepare sollicite une participation financière de la commune. Trois élèves de Saint-Palais y sont scolarisés.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, émet un avis défavorable au versement de la subvention (une voix pour l'attribution de l'aide et une abstention).

Le compte rendu de la réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2°) – Compte rendu de la réunion de la commission des travaux

La commission des travaux s'est réunie le 26 janvier 2015 et s'est déplacée sur la zone artisanale Ordokian.

Elle a constaté que des travaux sont indispensables sur la zone de déchargement des résidus du balayage :

- Aplanissement de la zone où sont stockés les tas de remblais,
- Curage des fossés autour de cette zone,
- Aménagement d'un quai de déchargement pour les camions de balayage et espaces verts pour pouvoir vider les camions dans deux bennes qui seraient vidées avec l'aide des services de la Communauté de Communes.

Une remarque : les agents communaux n'effectuent pas le tri des différents types de détritiques ramassés (denrées alimentaires, cartons, polystyrène, etc...).

La commission note cette observation et va chercher des solutions.

La commission a ensuite visité le terrain que M.B. souhaite acheter.

Lors de la crue du 4 juillet dernier, ce terrain était recouvert de 60 cm d'eau.

La commission propose de ne plus le vendre car il présente un risque important.

La commission s'est ensuite réunie au bureau et a débattu du programme de travaux à prévoir sur le budget 2015.

- Avenue de la Gare : Il conviendrait de réaliser la réfection du trottoir devant cinq propriétés. Les travaux ne pourront se faire que si tous les riverains sont d'accord pour prendre en charge les travaux sur la partie privative du trottoir. Le coût des travaux est estimé à 3 800 € T.T.C. pour la commune et 3 400 € T.T.C. à diviser entre les cinq riverains.

- Le trottoir devant le Crédit Agricole est en très mauvais état et dangereux. Il conviendrait de le refaire en béton désactivé depuis la fin de l'aménagement de la rue Thiers et jusqu'à l'entrée du parking Jean Errecart. Le coût est estimé à 8 000 € T.T.C.
- Mur derrière le fronton :
M.B. a sollicité la réfection du grillage sur le mur de clôture mitoyen. Le montant des travaux s'élève à 4 900 € T.T.C.
Les travaux ne seront engagés que si le riverain accepte la prise en charge de la moitié du devis. Une proposition lui sera adressée en ce sens.

L'ouverture de la voie de liaison RD 8 à RD11 est imminente. La mise en place de la signalétique est en cours ;

Une réunion de la commission est programmée pour le 9 février prochain pour préparer le fleurissement de la commune.

3°) – Compte rendu de la réunion de la commission « Marché »

La commission « marché » a été créée lors du conseil municipal du 27/08/2014.
Elle s'est réunie quatre fois :

03/09/14
11/09/14
18/09/14
09/12/14

Les questions soulevées sont les suivantes :

Qu'est-ce qu'on veut pour Saint-Palais ?

Comment veut-on voir Saint Palais dans quelques années ?

Comment donner envie aux gens de venir à Saint Palais

Le marché est un lieu de vie, faut-il en créer un second le samedi ?

Faut-il faire entrer certains exposants dans le marché ?

Le 18/09/14 nous avons convoqué le Lycée Errecart pour éventuellement faire réaliser une étude de marché par les élèves dans le cadre de leurs activités pratiques. Il est apparu que notre demande était trop large et le partenariat n'a pu se mettre en place.

Puis, lors de la réunion du 09/12/14, la commission a décidé de :

- visiter un marché avec des halles
- demander à Stéphane la liste des exposants présents sur le marché le vendredi
- rencontrer les exposants actuels

Le 17 janvier 2015 certains membres de la commission se sont rendus sur le marché de Bagnères de Bigorre qui possède des halles.

Ces halles sont ouvertes tous les jours et abritent des exposants permanents en périphérie du bâtiment et des occasionnels en partie centrale.

Le marché extérieur a lieu le samedi matin : les exposants sont très variés.

Ce marché ne doit pas être comparé à celui de Saint-Palais car il draine une population plus importante.

Par contre il est possible de tirer quelques enseignements de leur expérience notamment au niveau de la réglementation du marché et de la relation avec l'exposant.

La commission va se réunir le 10 février 2015 à 19 heures afin de :

- travailler sur le marché actuel de Saint-Palais et ses exposants (17 abonnés, 38 réguliers et 14 saisonniers)
- trouver d'autres producteurs par le biais de la chambre d'agriculture par exemple...

4°) – Compte rendu de la réunion de la commission « Animation – Communication »

La commission « Animation – Communication » s'est réunie pour commencer à réfléchir sur la mise en place d'un bulletin municipal et faire le point sur le site internet.

Il est précisé que les compte-rendus des réunions du conseil municipal seront diffusés après approbation par l'assemblée.

5°) – Compte rendu de la réunion avec le comité des fêtes

Hélène SALAMENDY, Présidente, et Jean MENDIBOURE, trésorier, ont démissionné du comité.

Le nouveau bureau est composé de :

- Deux co-présidents : Mathieu AROTCE et Guillaume BORDENAVE,
- Un secrétaire : Damien URRUTY,
- Un trésorier : Alexandra IRIBARREN.

Le bilan des fêtes 2014 présente un excédent de 1 396.81 €.

La nouvelle équipe se met en place et prépare le programme des fêtes 2015 qui auront lieu du 17 au 21 juillet.

Du débat qui suit, on note les propos suivants :

- Y a-t-il des animations pendant l'été sur la place du Foirail.
- Une dizaine d'animations est organisée traditionnellement par l'office de tourisme, essentiellement des spectacles de danses et de chants.
- N'est-ce pas le rôle de la municipalité ? Cela peut être une mission de la commission animation.
- Ne faut-il pas associer la commission animation à l'organisation des fêtes ? Il y a nécessité de mener une réflexion et de fixer un budget.
- Si l'animation est justifiée, le budget n'est pas un problème.

6°) – Dépôt de dossier de demande de D.E.T.R. pour le projet « Chemins... »

Le projet « Chemins... » est susceptible d'obtenir des financements du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Europe.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 2 495 000 €.

Il vous est proposé d'autoriser Mr le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention sur la base du financement suivant :

Subvention du Conseil Général :	500 000 €
Subvention du Conseil Régional :	200 000 €
D.E.T.R. :	100 000 €
EUROPE :	200 000 €
Emprunt :	800 000 €
Autofinancement	695 000 €

L'assemblée, à la majorité de quinze voix « pour », deux voix « contre » et deux abstentions, approuve le projet, le plan de financement et autorise Mr le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention.

7°) – Report des restes à réaliser de la section d'investissement

Certains programmes de la section d'investissement comportent des crédits restant à réaliser qu'il conviendrait de reporter sur l'exercice 2015.

Prog	Désignation	Article	Désignation	Total budget	Réalisé	Reste
111	Travaux voirie	2152	Installations de voirie	270 964,49	219 297,27	51 667,22
118	Achat de matériel	2183	Matériel de bureau	6 000,00	1 498,50	4 501,50
		2188	Autres immob. Corporelles	34 000,00	11 962,15	22 037,85
146	Dépôt communal	2138	Autres constructions	7 000,00	0	7 000,00
153	Travaux Salle Airetik	21318	Autres bâtiments publics	220 000,00	137 325,99	82 674,01
154	Travaux Fronton Municipal	21318	Autres bâtiments publics	5000,00	1 964,20	3 035,80
179	Restauration de l'Orgue	2161	Œuvres et objets d'art	15 211,89	15 211,89	0
185	Ecole Maternelle	21312	Bâtiments scolaires	35 000,00	23 074,22	11 925,78
191	Aménagement place Foirail	2152	Installations de voirie	64 000,00	60 379,88	3 620,12
192	Toiture et crépis du trinquet	21318	Autres bâtiments publics	4 563,28	4 563,28	0
196	Bâtiments communaux	21318	Autres bâtiments publics	8 260,34	8 260,34	0

199	Maison TOUZAA	2138	Autres constructions	30 000,00	0	30 000,00
200	Site Internet	2188	Autres immob corporelles	9 932,46	6 498,00	3 434,46
201	Bâtiments camping	21318	Autres bâtiments publics	80 000,00	42 748,79	37 251,21
202	Club House	21318	Autres bâtiments publics	70 000,00	14 653,06	55 346,94

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter sur le budget 2015, les restes à réaliser des programmes d'investissement de l'année 2014.

8°) – Demande de subvention du Lycée de Navarre

L'Association Sportive « Le Laurhibar » sollicite une participation de la commune pour aider les élèves scolarisés au Lycée de Navarre à participer aux différentes activités et compétitions UNSS le mercredi après-midi.

35 % des élèves du lycée sont licenciés et participent à de nombreuses activités tout le long de l'année. Des résultats très positifs sont notés sur le plan sportif, éducatif et civique.

La subvention leur permettrait de faire face aux coûts « grandissants » et notamment dûs aux déplacements nombreux et importants.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable au versement d'une subvention.

9°) – Demande de participation pour la korrika

La 19^{ème} korrika démarrera le jeudi 19 mars 2015 du village d'Urepel pour se terminer à Bilbao le dimanche 29 mars 2015. Elle passera à Saint-Palais le 20 mars 2015 à 3 h 21.

Pour concrétiser l'attachement porté à l'euskara, la commune est invitée à participer :

- En soutenant financièrement le développement de l'enseignement du basque aux adultes et donc l'augmentation du nombre de locuteurs,
- En achetant le support publicitaire Korrikalaria (150 €) ou apparaîtront le nom et le logo de la commune,
- En achetant un kilomètre au nom de la mairie, au prix de 300 €,
- En acceptant de mettre à disposition les infrastructures pour les spectacles de la korrika culturelle qui se dérouleront le samedi 14 mars 2015,
- En informant les membres du conseil et en participant à la course sur un ou plusieurs kilomètres.

En 2009, la commune a participé à hauteur de 200 €, en 2011 à 300 € et en 2013 à 750 €.

Pour le déroulement de la korrika culturelle du samedi 14 mars, la commune met à disposition l'auvent du marché couvert, des chaises et la salle Airetik en cas de pluie.

Du débat qui suit, il ressort :

- Que la mise à disposition de la salle Airetik n'a été autorisée que jusqu'à minuit, alors qu'elle est demandée jusqu'à 2 heures du matin.
- L'horaire de fermeture de la salle est réglementé en raison de la proximité de la maison de retraite.
- Il serait dommage de perdre une animation pour une question d'horaire.
- Ne peut-on pas imaginer le concert à l'intérieur du marché couvert.
- Il n'est pas question d'organiser des concerts dans ce bâtiment, à proximité des habitations.
- Airetik étant une salle de sports, il faut organiser les animations en fonction du calendrier d'occupation,
- Il y a un problème de salle dans le canton, il faut faire avec,
- Il y a maintenant une salle de spectacle à Saint-Palais.

A l'issue de ce débat, l'assemblée est invitée à se prononcer sur deux propositions de montant de la subvention : 750 € ou 1 000 €.

Le conseil municipal, à la majorité de quinze voix décide de verser pour la korrika une subvention de 750 euros. (quatre voix pour une participation de 1 000 euros).

10°) – Loyers de l'association Arrapitz

L'Association Arrapitz, locataire des locaux à l'ancien local EDF rue de la Bidouze, n'a pas réglé ses loyers depuis septembre 2013.

Elle a quitté les lieux pour s'installer à Ostabat le 12 septembre 2014

Au titre de l'année 2013, elle doit 3 894,16 € et au titre de l'année 2014 : 8 761,86 €.

Par courrier en date du 25 novembre 2014, l'association justifie ces retards de paiement par un manque de trésorerie. Elle pense percevoir des subventions qui lui permettront de régler les loyers de 2013.

Elle demande en outre, un allègement de la dette pour l'année 2014 en invoquant un état d'insalubrité des locaux.

L'assemblée, à la majorité de dix huit voix « pour » et une abstention décide de demander le règlement de la totalité de la dette.

11°) – Marché d'achat d'électricité 2015

En France, la nouvelle législation portant sur les marchés d'énergie aboutira à l'ouverture à la concurrence de tous les sites de consommations supérieurs à 36 KVA, au 1^{er} janvier 2016.

La commune de Saint-Palais est concernée par ces dispositions pour le service de l'éclairage public et pour le bâtiment de la salle Airetik.

Au plus tard à cette date, un nouveau contrat en offre de marché auprès du fournisseur d'électricité de notre choix devra être souscrit.

Afin d'anticiper cette échéance, les syndicats d'énergie d'aquitaine lancent une consultation pour acheter de l'électricité.

Ils ont mis en place un groupement de commandes pour permettre à tout organisme d'utilité publique d'acheter groupé pour économiser. Ce dispositif s'étend à l'électricité pour les bâtiments d'une puissance supérieure à 36 KVA ainsi qu'à l'éclairage public quelle que soit la puissance.

Les syndicats d'énergie en mutualisant les achats d'énergie au niveau régional, font jouer pleinement la concurrence grâce à des volumes de commandes plus importants. L'objectif est donc d'obtenir des prix attractifs.

Le groupement de commandes accompagne les organismes d'utilité publique juridiquement, techniquement et administrativement tout au long du marché.

L'adhésion au groupement est gratuite et n'engage en rien mais il faut être membre du groupement pour participer au lancement du marché d'électricité.

Ensuite une participation financière représentant 1 % du coût de la fourniture sera demandée à la collectivité.

L'assemblée est invitée à :

- Autoriser Mr le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement.
- à autoriser les syndicats d'énergie à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- à approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- à s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés dont la commune de Saint-Palais est partie prenante,
- à s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés dont la commune de Saint-Palais est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable.

12°) – Transfert de compétence au Syndicat Départemental d'Energie des P.A. (SDEPA) des travaux d'entretien et de maintenance de l'éclairage public.

Le service mutualisé d'entretien de l'éclairage public proposé par le SDEPA est maintenant opérationnel depuis trois ans sur 174 communes du département.

Les nouvelles communes qui souhaitent intégrer le service en 2015 doivent saisir le SDEPA avant le 31 mars 2015.

L'assemblée, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable au transfert de cette compétence au SDEPA.

13°) – Projet d'extension du GR 655 dit « Voie de Tours » entre les communes de Léren et St-Palais et homologation en GR

Dans le cadre de sa politique de randonnée, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques est maître d'ouvrage de l'aménagement et de l'entretien des itinéraires de grande randonnée, dont le projet d'extension de la « Voie de Tours » entre les communes de Léren et de Saint-Palais.

Celui-ci passe sur le territoire de la commune en empruntant :

- l'avenue de Garris,
- la rue Thiers,
- la place de l'Hôtel de Ville.

Le département envisage de déposer auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre une demande d'homologation en GR pour cet itinéraire.

L'assemblée est invitée à :

- approuver le tracé de ce nouvel itinéraire sur la commune,
- autoriser le Conseil Général des P.A. à réaliser les travaux de création du nouvel itinéraire sur le territoire de la commune,
- autoriser le Conseil Général des P.A. à aménager cet itinéraire conformément aux normes de balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre ainsi qu'à la charte départementale de signalétique,
- autoriser le Conseil Général des P.A. à effectuer durant les prochaines années l'entretien de cet itinéraire pour la pratique de la randonnée,
- autoriser le Conseil Général des P.A. à faire homologuer cet itinéraire en GR auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable.

14°) – Tarifs d'occupation des installations communales

La mise à disposition des installations communales s'effectue jusqu'à présent à titre gratuit. Pour faire face à la baisse des dotations et subvention, il convient de chercher à faire des économies et de trouver des ressources supplémentaires.

La mise à disposition des installations représente un coût pour la commune (préparation, nettoyage, électricité, chauffage....).

Faut-il envisager de demander une participation ?

Du débat qui suit, il ressort :

- Quelle est la question ? demander une participation à toutes les associations ou uniquement aux associations non Saint-Palaisienne ?
- Qui occupe quoi ?
- Qui paie quoi ?
- Il faut favoriser et encourager les associations,
- Il ne faudrait pas faire payer les associations saint-palaisienne,
- Il est nécessaire d'établir un règlement d'utilisation des locaux.

Cette question fera l'objet de débats ultérieurs.

15°) – Demande de classement de la Croix de la Maison Franciscaine

Par courrier en date du 30 décembre 2014, l'Association des Amis du Musée a demandé au Conservateur Régional des Monuments Historiques le classement de la Croix de la Maison Franciscaine.

Du débat qui suit, il ressort :

- Que l'intérêt du classement c'est de figurer dans les guides,
- Qu'il est regrettable que le propriétaire n'ait pas été consulté au préalable,
- Cette croix représente peut être un symbole des Franciscains,
- Cette croix est particulière,
- Comment va-t-on l'intégrer dans le site ?
- A priori, la commune sera amenée à émettre son avis sur cette demande de classement.

L'assemblée sera tenue informée de la suite réservée à ce dossier.

16°) – Equipement audio visuel de la salle d'honneur

Une consultation a été lancée pour l'équipement audiovisuel de la salle d'honneur.

Deux entreprises ont répondu et sont venus présenter leur matériel.

Les devis respectifs s'élèvent à 13 768.80 € et 19 898,21 €

Les prestations de l'entreprise la moins disante ont davantage convaincu les membres qui ont participé à la démonstration.

Quelques membres de l'assemblée posent la question de la nécessité de cet équipement onéreux qui se servira que pendant les séances du conseil municipal.

Cet équipement servira à amplifier le son mais aussi à enregistrer.

Il existe des appareils qui permettent d'enregistrer et de retranscrire directement.

Dans l'immédiat, il est décidé de surseoir à l'achat de cet équipement.

17°) – Questions diverses

L'association Kitzi Kazan renouvèle la festivité de Carnaval le dimanche 8 février 2015.

Ce projet qui mobilise une cinquantaine de jeunes est mené conjointement par les membres des groupes de danses Burgaintzi et Iruski, la Txaranga d'Amikuze, la troupe de théâtre Kitzi Kazan et bénéficie de l'aide d'Amikuzeko Ikastola.

Afin de lui permettre de faire face aux frais, elle sollicite une participation financière de la commune.

A noter que la commune met gracieusement à la disposition de l'association la place du Foirail et en cas de pluie l'auvent du marché couvert ainsi que la salle Airetik pour le repas offert aux participants.

L'assemblée, à la majorité des membres présents, émet un avis défavorable au versement d'une participation.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que des stages à l'intention des élus sont organisés par l'association des Maires des P.A. et le Centre de Gestion.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie.

Il est suggéré la mise en place d'un contrat groupé de complémentaire santé pour les administrés de la commune.

Cette question sera étudiée et soumise à l'examen de l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Il est signalé un nid de poule sur le chemin n° 11.

Cécile CADENNE exprime le souhait de faire partie de la commission « Animation ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 30.